



DÉCISION N°~~03~~ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSÉ APRÉS APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/AONR/DG/SONATREL/DAFRH/SDFC/DSIGAM/CIPM/2025 DU 25 SEPTEMBRE 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT À LA SONATREL POUR LES EXERCICES 2025-2026-2027-2028-2029-2030.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONATREL, (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Vu la Constitution,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°2015/454 du 08 octobre 2015 portant création de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2015/455 du 08 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2016/068 du 04 février 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le décret n°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu le décret n°2020/234 du 23 avril 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu la résolution n°2016/001/CAE/SONATREL du 09 février 2016, du Conseil d'Administration Extraordinaire portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n°2018/003/CAE/SONATREL du 19 juin 2018, portant désignation du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2018/02/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2024/02/CA/SONATREL du 11 avril 2024 portant désignation des membres de la commission interne de passation des marchés publics au sein de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONATREL transmis en date du 18 novembre 2025 ;

Considérant les nécessités de service,

Décide :

Article 1^{er} : Le Cabinet d'expertise comptable ci-après désigné, est retenu attributaire du marché de l'appel d'offres susmentionné. Il s'agit de :

N° Lot	Cabinet	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Lot unique	K.P.M.G AFRIQUE CENTRALE SA B.P: 15551 Douala Tel : 693 24 27 68	148 430 478	Soixante-Douze (72) mois

Article 3 : Le Cabinet **AUDITEC-FOIRIER CONSULTING** BP : 12134 Douala, classé 2^{ème} à l'issue du processus de sélection est désigné, conformément aux conditions d'attribution du Marché définies dans le Dossier d'Appel d'Offres, **Commissaire aux comptes suppléant**. Son rôle sera de remplacer le Commissaire aux comptes titulaire dans la réalisation des missions en cas de démission ou indisponibilité de celui-ci.

Article 3 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 24 NOV 2025

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ampliation :

- PCA SONATREL ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM/SONATREL ;
- Chrono ;



m m m,
MBEMI NYAKNGA
Administrateur Civil Principal
1^{re} Echelle